



Déclaration liminaire du Se-Unsa à la capa des PSY EN du 21/03/2018

Le Se-Unsa regrette que la convocation à cette seconde CAPA des PSY E.N soit transmise seulement 8 jours avant. En effet, cela engendre des difficultés d'organisation professionnelle, personnelle et de préparation dans un laps de temps raisonnable pour les représentants élus.

Cette CAPA va examiner les promotions des PsyEN sous le nouveau régime du PPCR.

L'avancement à un rythme unique, complété par des accélérations possibles liées aux rendez-vous de carrière, est pour le SE-Unsa un progrès. Toutefois cette nouveauté perturbe nos collègues qui n'ont pas encore oublié l'ancien système. Beaucoup sont demandeurs d'explications, d'éclaircissements et cherchent à mesurer le changement qui s'opère dans l'immédiat et pour l'avenir de leur carrière. Par ailleurs, nous demandons un traitement équitable entre les deux spécialités, ce n'est pas le cas actuellement car les notes administratives des psychologues EDO sont supérieures aux notes pédagogiques des psychologues EDA pour un même échelon. En effet, les psychologues EDO sont évalués chaque année d'un point de vue administratif, les psychologues EDA connaissent des délais importants entre les inspections et la note n'a pas la même valeur. Des correctifs de note au regard du temps passé sans évaluation ne sont pas toujours appliqués.

Concernant le nouveau corps des PsyEN, sa gestion et leurs conditions de travail, nous souhaiterions des éclaircissements sur les points suivants :

- Quel est le nombre de postes de psychologues EN EDA et EDO ouverts pour l'académie de Rouen pour le mouvement intraacadémique ?
- La création de postes de psychologues surnuméraires permettant d'assurer les remplacements et les compléments de temps partiels, indispensables pour préserver la santé des collègues est-elle envisagée ?
- Un remboursement des frais de déplacements à la hauteur des réalités de terrain, de l'usure de notre véhicule personnel ainsi que des remboursements de frais pour les repas pris sur « le pouce ».
- Un interlocuteur psychologue, type conseiller technique sera-t-il nommé auprès du recteur

pour faire le lien entre les psychologues EDA et l'administration ?

- Les psychologues ne sont pas consultés par la MDPH pour l'établissement des règles de fonctionnement. Des liaisons sont-elles prévues ?
- Des collègues PSY EDO souhaitent connaître les conditions exactes pour postuler à un poste de psychologue EN EDA dans le primaire.
- Qu'en est-il du plan de formation des psy E.N ?
- La création d'un budget de fonctionnement alloué à tous les psychologues est-elle à l'étude ?
- Une formation passerelle est-elle prévue entre PSY EDA et EDO ?
- Une date est-elle prévue concernant la tenue d'un groupe de travail à la DGRH afin de faire un bilan des opérations de mutation 2018 et proposer des améliorations concrètes pour le mouvement 2019 ?